

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 ET 13 DECEMBRE 2022**Point 3.1.12 de l'ordre du jour****Rénovation partielle des salles de classes et des couloirs du bâtiment du Tilleul,
sis sur le site de la Condémine****1. Introduction**

Le bâtiment dit du « Tilleul », situé sur le site scolaire de la Condémine, a été édifié au milieu des années 1970. Divers travaux de réfection et d'entretien ont été entrepris depuis. En 1997, des travaux de réfection de la toiture ont été effectués. Puis, entre 2004 et 2012, des travaux ont permis la création d'une sortie de secours, le remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres), la séparation des eaux usées et eaux claires ainsi que le raccordement au chauffage à distance.

Certaines salles de classe, quant à elles, n'ont fait que l'objet de rafraichissements de revêtements et de réparations ponctuels. Seuls les équipements audio-visuels et informatiques ont été mis à jour.

Il devient dès lors impératif d'effectuer dans les plus brefs délais une nouvelle étape de rénovation.

2. Contexte du projet

Le bâtiment accueillant les salles de classe a près de 50 ans. Il est dès lors nécessaire de réaliser des réfections ponctuelles afin d'améliorer l'utilisation de ces locaux.

Lors de la rénovation des salles de gymnastique en 2018, un bureau d'ingénieur spécialisé avait été mandaté pour effectuer des expertises d'amiante sur l'ensemble du bâtiment. Ce diagnostic a mis en évidence la présence de matériaux amiantés, notamment dans les faux-plafonds agglomérés.

Pour assurer la protection des utilisateurs jusqu'aux travaux d'assainissement, des mesures préventives ont été mises en place en coordination avec les autorités supérieures. Si les mesures prises et les contrôles annuels indiquent que la situation sanitaire est garantie, la SUVA, organe de contrôle, demande désormais que les faux-plafonds des salles soient assainis dans les meilleurs délais.

En conséquence, des mesures appropriées doivent être prises pour l'élimination de ces matériaux. Si ces travaux d'assainissement ont déjà été réalisés dans le bâtiment comprenant les salles de gymnastique, la réfection des salles de classe et des couloirs du bâtiment des classes s'impose désormais.

3. Travaux à réaliser

3.1 Description des travaux

Les travaux consisteront à traiter les murs, en remplaçant le revêtement existant par un crépi fin blanc. Cette réfection doit être réalisée dans 12 salles de classe, 10 salles ayant déjà été rénovées précédemment.

Les plafonds seront démontés et évacués dans le cadre des travaux de désamiantage. Un nouveau plafond sera posé afin d'assurer l'absorption phonique dans les salles. Les éléments liés aux plafonds, comme les luminaires, devront être déposés et seront remplacés par des luminaires de nouvelle génération LED. Dans les couloirs et les sanitaires, les luminaires sont d'origine et seront remplacés par un système d'allumage par détecteur.

En sus, du fait que les fenêtres du bâtiment sont fortement sollicitées, une intervention pour la révision des systèmes d'ouverture doit être effectuée par le biais de l'installation d'un système de verrouillage des vantaux coulissants pour en sécuriser l'utilisation. L'ouverture des fenêtres ne pourra ainsi se faire qu'en imposte.



3.2 Planification

Demande de crédit au Conseil général	Décembre 2022
Préparation et attribution mandat	Janvier à avril 2023
Appels d'offres entreprises	Mai à juin 2023
Travaux	Juillet à août 2023

3.3 Coûts de travaux

Le montant des travaux, y compris les expertises complémentaires relatives à la présence d'amiante, se base sur une estimation avec un degré de précision de +/- 15%, soit :

Travaux assainissement faux-plafonds (évacuation et nouveau)	Fr.	557'100.00
Travaux de réfection (peinture & fenêtres)	Fr.	69'640.00
Electricité et luminaires	Fr.	<u>167'130.00</u>
Total HT	Fr.	793'870.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>61'130.00</u>
Total TTC	Fr.	855'000.00

4. Crédit demandé

Travaux	Fr.	855'000.00
Honoraires	Fr.	130'000.00
Frais divers et imprévus (15%)	Fr.	125'000.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	11'100.00
Fonds énergie 1%	Fr.	<u>11'100.00</u>
Total investissement, TVA 7,7% comprise	Fr.	1'132'200.00
Crédit total demandé arrondi à	Fr.	<u>1'130'000.00</u>

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'130'000.00 TTC pour la rénovation partielle des salles de classe et des couloirs du bâtiment du Tilleul, sis sur le site de la Condémine.

Financement : Par emprunt de Fr. 1'130'000.00 TTC auprès d'un organisme financier

Amortissement : 3 % par année, dès 2024

Intérêts : 3 % par année (taux indicatif)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard